SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)

1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-524-02 Gyógyszeripari laboratóriumi technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien de laboratoire pharmaceutique

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- faire des préparatifs et planifier le travail du jour;
- contrôler la livraison et le stockage des matières premières;
- prélever des échantillons ou prélever des échantillons à tester;
- effectuer des tests sur les échantillons conformément aux prescriptions;
- évaluer les tests réalisés;
- réaliser des tâches de documentation;
- appliquer les exigences du système d'assurance qualité;
- effectuer les tâches de validation des outils et des processus;
- surveiller l'état technique de l'équipement sous sa supervision;
- réaliser des tests pharmaceutiques spécialisés et des tests de laboratoire;
- effectuer des opérations de fabrication pharmaceutique;
- préparer et conditionner les formes pharmaceutiques;
- se conformer aux spécifications de la pharmacopée;
- participer aux processus de recherche et développement pharmaceutiques;
- participer aux cours de formations et aux formations continues.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3115 Technicien chimiste

(*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site http://europass.cedefop.eu.int/htm/

©European Communities 2002 ©

MINTA

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat

Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat

Ministere des Affaires Economiques Nationales

Niveau du certificat (national ou international)

Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):
55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccaléauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.

Code ISCED2011:
4

Niveau du CNCP de la Hongrie:

Niveau du CEC:

Echelle de notation/Exigences aux examens

Echelle pentatonique:
- 5 très bien
- 4 bien
- 3 moyen
- 2 passable
- 1 insuffisant

Mention de série du certificat: PT K

son numéro d'ordre: 123456

Date de délivrance du certificat: 2023.10.02

Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.

Épreuve orale	Systèmes d'assurance qualité pharmaceutiques, connaissances de production pharmaceutique	5	50.00
Épreuve pratique	Examen de l'efficacité des agents et des matières auxilières, essais de médicaments finis, évaluation et documentation des résultats	5	50.00
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe expressé en note		5	

Accès au niveau d'éducation/formation suivant

A l'enseignement supérieur

Accords internationaux

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

Base légale

Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle
Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.

MINTA

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT		
Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- 54 524 01 Technicien de laboratoire
- ou 54 524 02 Technicien chimiste

Modules d'exigences professionnelles:

11308-12 Application des systèmes d'assurance qualité pharmaceutiques
11309-12 Application des connaissances de production pharmaceutique
11310-12 Tâches de laboratoire pharmaceutiques

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET

MINTA